



## Mise en fourriere - reception d'aucun PV

Par **guerigny**, le **16/10/2015** à **11:11**

Bjr ,

mon fils en venant recuperer notre voiture garée en toute bonne foi dans une rue voisine ( nous ne nous garons jamais dehors car nous avons un parking en sous sol mais occupé par une voiture neuve achetée recemment ). de plus pensant être garé correctement je n'ai pas vu un panneau de stationnement interdit avec mise en fourriere- il a en permanence dans cette rue plus de 10 voitures garée - a constaté son absence en tel a la fourrier le lendemain il a ete informé que le vehicule avait été enlevé - il a du payer 136 euros de fourriere mais je n'ai jamais reçu de Pv

- est ce légal ?

avec mes remerciements

denis garnier 0491797929 et 0659795075